

Syndicat Intercommunal

MARE et LIBRON

Arrondissement de BÉZIERS

Département de L'HÉRAULT

- Élus en exercice : 32
 - Élus présents : 23
 - Élus représentés : 03
 - Nombre de votants : 26
 - Votes POUR : 26
 - Votes CONTRE : 0
 - Abstention : 0
- Convocation : 23/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 02/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, à 9 heures, le Comité Syndical s'est réuni à Magalas, sous la présidence Monsieur Jean-Luc FALIP.
Délibération N°D260302-02

Étaient présents : MARCHI J-C., BOSCH A., SAUR S., COSTE C., ALLIES M., ALLIES J-P., CHABBERT J., ROQUE T., BOUCHE P., COMBES M., HERNANDEZ J., CROS R., VIGEANT P., BIES C., SIMO-CAZENAVE J.P., BORDES R., SALVAIRE M., VON HEES J., LERMET S., MATHIEU H., GACHES M., SAUVY P., FALIP J-L.

Excusés : GALTIER D., ROMERO J. (a donné procuration à BOUCHE P.), BOULOUIS S., ARIBAUD E., SAUTEREL A.L. (a donné procuration à COMBES M.), SAUTEREL S., MADALLE J., DEROTHE M. (a donné procuration à MATHIEU H.), BOLTZ J-C.

Secrétaire de séance : Philippe BOUCHE

Objet : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 du budget EAU 10900.

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article I 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but de présenter la collectivité, de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires, de présenter les actions mises en œuvre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Luc FALIP

Fait et délibéré à Saint Gervais sur Mare, les jours, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Le Président :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exutoire de cet acte,

-Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art.1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 034-200068617-20260302-D260302_02-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

SERVICE EAU POTABLE

Mars 2026

CONTEXTE

Le Comité syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but :

- de présenter la collectivité,
- de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif,
- d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote.

Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

LE SYNDICAT : SERVICE EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un syndicat mixte fermé, au sens de l'article L 5711-1 du CGCT (arrêté Préfectoral du 30 janvier 2018) composé :

- de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par représentation-substitution pour les communes de Autignac, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Laurens, Magalas, Roquessels, Saint-Nazaire de Ladarez,
- des communes de Castanet-le-Haut, Graissessac, La Tour sur Orb, Le Pradal, Rosis, Saint-Etienne d'Estrechoux, Saint-Geniès de Varensal, Saint-Gervais sur Mare.

Il exerce sa compétence dans le domaine du prélèvement, traitement, adduction et distribution d'eau potable de seize communes. Il assure lui-même la gestion de tous ces services pour huit communes du Syndicat et le suivi d'une délégation de service public (DSP) sur les huit autres communes.

Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb (arrêté préfectoral du 21 novembre 2016).

Le siège social du Syndicat est situé à Saint Gervais sur Mare. L'effectif du personnel est constitué de 12 agents en 2025 (10 titulaires, dont un agent technique à temps non complet, 1/35^{ème}, pour l'entretien des locaux du siège, et 2 agents à temps complet en CDD).

- Communes gérées en régie :

- CASTANET LE HAUT
- GRAISSESSAC
- LA TOUR SUR ORB
- LE PRADAL
- ROSIS
- SAINT-ETIENNE D'ESTRECHOUX
- SAINT-GENIES DE VARENSAL
- SAINT-GERVAIS SUR MARE

- Communes gérées en délégation de service public (un contrat de délégation de service public d'alimentation en eau potable pour une durée de 6 ans, signé avec la société SAUR).

- AUTIGNAC
- CABREROLLES
- CAUSSINIOJOULS
- FAUGERES
- LAURENS
- MAGALAS
- ROQUESSELS
- SAINT-NAZAIRE DE LADAREZ

Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

Entérinée par la loi de finances 2024 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau vise d'une part à valoriser les efforts des collectivités pour rendre performants leurs systèmes d'épuration et leurs réseaux d'eau potable, et d'autre part à rééquilibrer les contributions entre les usagers tout en incitant à une utilisation plus responsable de la ressource.

Ce nouveau dispositif permettra également de financer les dépenses supplémentaires liées au Plan eau.

Ce qui est supprimé

- Les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte.
- La prime pour épuration versée aux collectivités.

Ce qui est nouveau

- Redevance consommation eau potable.

Toute personne abonnée au service d'eau potable (hormis les élevages sous certaines conditions) est assujettie à la redevance sur la consommation d'eau potable, calculée sur la base du volume facturé en eau potable.

- Redevances de performance (eau potable et assainissement).

Les collectivités payent aux agences des redevances de performance. Elles en refacturent le montant sous forme de contre-valeur auprès des abonnés bénéficiant du service.

Ce qui est maintenu

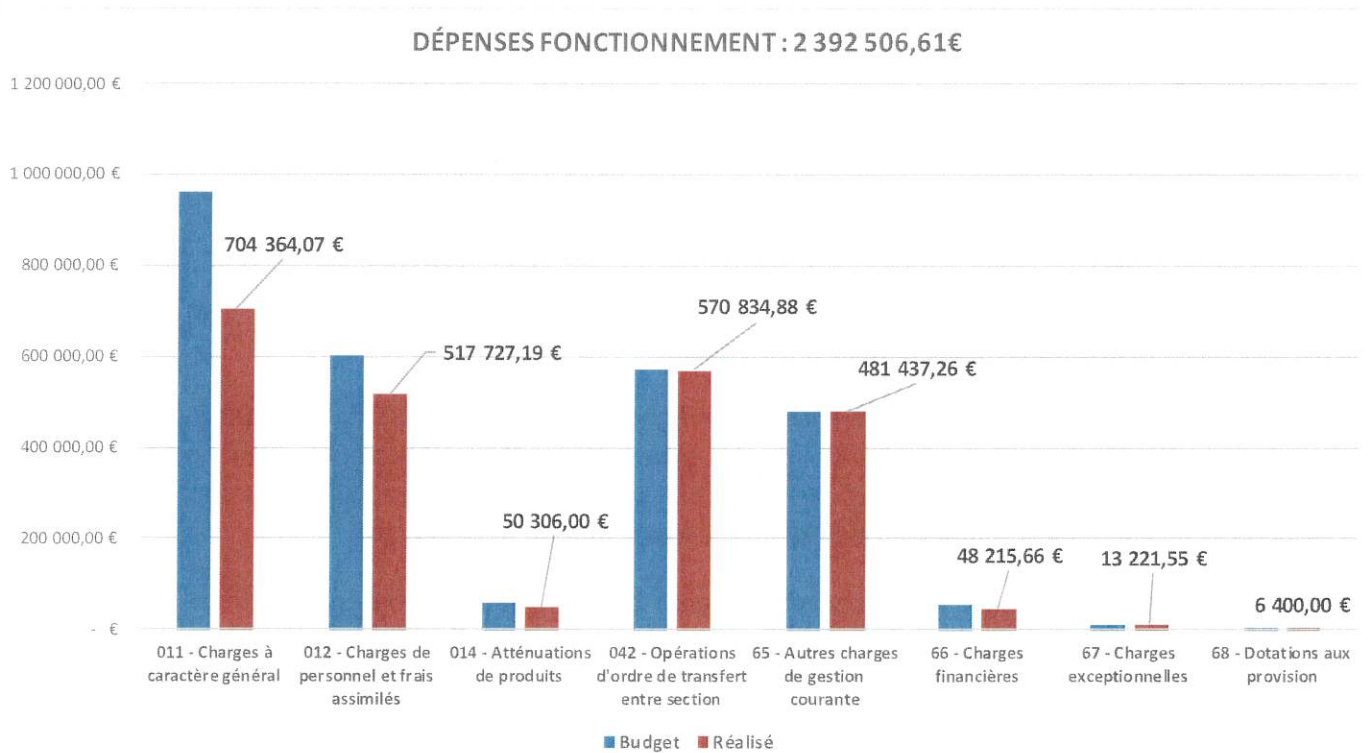
- Redevance prélèvement sur la ressource en eau.

Toute personne qui prélève de l'eau dans le milieu naturel est assujettie à une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau. Cette redevance est répercutée sur l'abonné via sa facture d'eau au prorata du volume d'eau distribué.

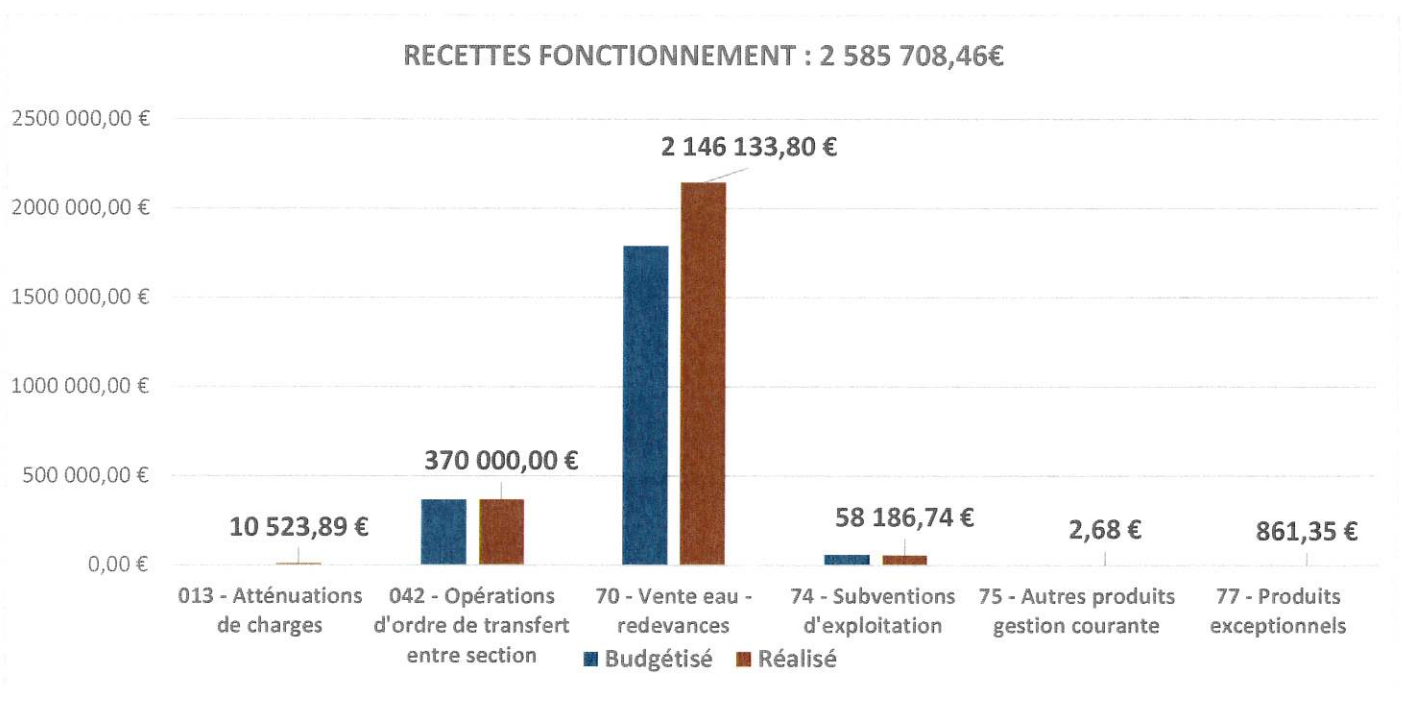


FINANCES - RETROSPECTIVE 2025

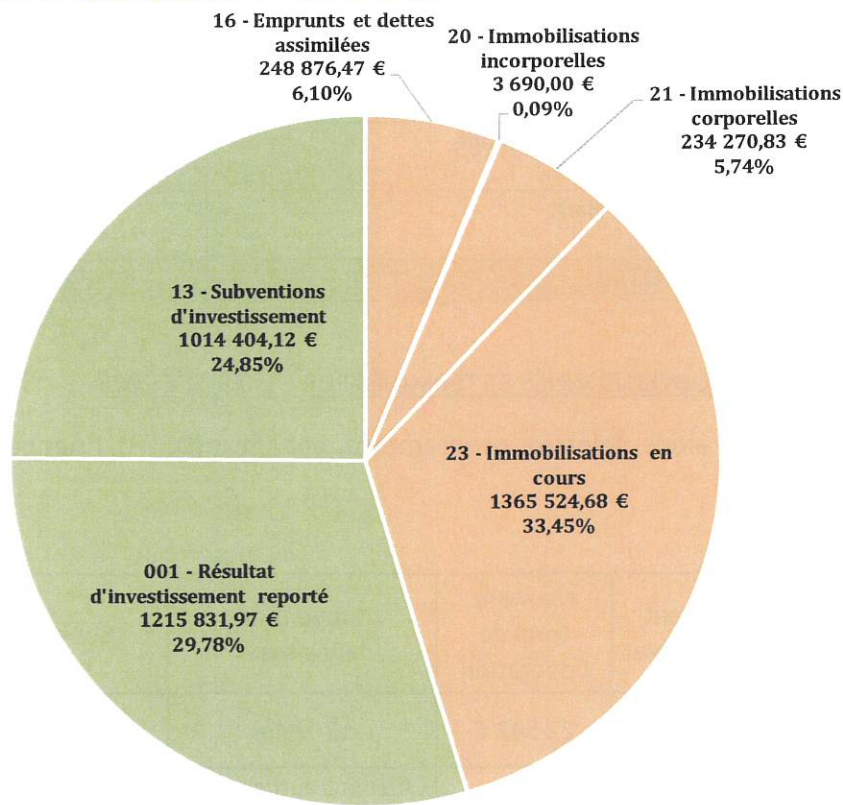
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENTS 2025 **DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES**



Opérations	DEPENSES		RECETTES					
	Budget 2025	réalisé	Subvention Département		Subvention Agence Eau		Subvention Etat	
			Budget 2025	réalisé	Budget 2025	réalisé	Budget 2025	réalisé
Outillage, équipement (pompe, chloropac ...)	22 000,00 €	0,00 €						
Extincteurs	750,00 €	0,00 €						
Renouvellement parc compteurs (dont 700 DN15)	67 000,00 €	59 251,78 €						
Equipement forage sécurisation Lacan	182 400,00 €	159 476,52 €	65 280,00 €	60 484,13 €	67 600,00 €	60 258,00 €		
Renouvellement réseau le Péras Castanet à la Gineste Rosis tr2	84 000,00 €	84 380,00 €	8 366,00 €		114 051,00 €	114 051,00 €		
Renforcement réseau rue Riols Graissessac	- €	0,00 €	1 662,00 €	1 600,00 €	11 634,00 €	11 634,00 €		
Travaux réseau rue Gambetta Graissessac	870 000,00 €	46 243,77 €	203 200,00 €		405 800,00 €	202 902,00 €	174 000,00 €	
Renouvellement feeder château Grézan à Magalas Tr1	750 000,00 €	657 907,21 €	211 000,00 €	197 086,63 €	191 297,00 €	95 648,00 €	186 365,00 €	112 263,51 €
Renouvellement feeder château Grézan à Magalas Tr2	829 800,00 €	9 780,59 €	248 943,00 €		248 943,00 €		165 962,00 €	
Construction réservoir Laurens	763 000,00 €	492 116,59 €	115 200,00 €	31 697,85 €	223 879,00 €	111 939,00 €		
Etude construction locaux siège St Gervais	10 000,00 €	0,00 €						
Renouvellement réseau chemin du Buis St Etienne	- €	0,00 €			14 840,00 €	14 840,00 €		
Matériel informatique	2 000,00 €	0,00 €						
Création site Internet	4 000,00 €	3 690,00 €						
Achat terrains (dont parcelle réservoir Les Nières St Gervais)	2 000,00 €	0,00 €						
Traitement des eaux forage Fagairolles Castanet le Haut	200 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €		140 000,00 €			
Réseau rue de la Bergerie Castanet le Haut	18 000,00 €	18 843,57 €						
Chambre des vannes le Pradal Devès et vieux village	22 000,00 €	20 203,78 €						
Logiciels Berger Levraut	4 700,00 €	0,00 €						
Réseau chemin de Nogairat Le Pradal	44 100,00 €	44 058,70 €						
Sécurisation réservoir Autignac	7 600,00 €	7 533,00 €						
TOTAL	3 883 350,00 €	1 603 485,51 €	873 651,00 €	290 868,61 €	1 418 044,00 €	611 272,00 €	526 327,00 €	112 263,51 €

en attente accord subventions

travaux terminés

PROGRAMMES DE TRAVAUX NON SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2025

Libellé	Montant total financé par le syndicat
Sécurisation réservoir Autignac	7 533.00 €
Chambre à vannes Le Pradal, Devès et vieux village	20 203.78 €
Réseau rue de la Bergerie Castanet le Haut	18 843.57 €
TOTAL	46 580.35 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS SUR L'EXERCICE 2025

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), l'Agence de l'Eau RMC et le Département de l'Hérault.

Libellé	Montant avant-projet	Montant total de l'opération	Subvention encaissée	% subvention	Autofinancement
Renforcement réseau rue Riols Graissessac	16 700 €	22 542 €	13 234 €	58.71 %	9 308 €
Renouvellement réseau Le Péras Castanet à La Gineste Rosis – Tranche 2	83 660 €	84 380 €	Attente versement CD34 8 000 € Agence Eau versé 58 562 €	79 %	17 818 €
Equipement forage sécurisation de Lacan à Faugères	272 000 €	256 015 €	204 812 €	80 %	51 203 €
Réseau Chemin Nogairret Le Pradal	44 059 €	44 058.70 €	Attente accord CD 34 et attente versement 30 841 € Agence Eau	70%	13 217.70
Renouvellement feeder château Grézan à Magalas Tr1	745 460 €	699 720 €	559 776 € (dont solde en cours versement)	80 %	139 944 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS EN COURS D'EXECUTION SUR L'EXERCICE 2025

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), l'Agence de l'eau RMC et le Département de l'Hérault.

Libellé	Montant engagé au 31/12/2025	Subvention accordée	% de subvention accordée	Subvention encaissée au 31/12/2025	% encaissé
Travaux rue Gambetta Graissessac Tranche 1	240 000 €	231 960 €	96.65 %	55 980 €	24 %
Construction réservoir Laurens	800 000 €	591 757 €	74 %	396 315 €	67 %

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	+ 2 585 708.46 €	Recettes	+ 1 585 239.00 €
Dépenses	- 2 392 506.61 €	Dépenses	- 2 222 361.98 €
Résultat exercice	+ 193 201.85 €		- 637 122.98 €
Excédent reporté	+ 536 951.09 €	Excédent reporté	+ 1 215 831.97 €
<hr/>			
TOTAL	+ 730 152.94 €		+ 578 708.99 €

EXCEDENT DE CLOTURE  **+ 1 308 861.93 €**

Restes à réaliser :

Recettes investissement : + 502 000.00 €

Dépenses investissement : - 540 000.00 €

Solde : - 38 000.00 €

EXCEDENT DEDUCTION FAITE DES RESTES A REALISER : + 1 270 861.93 €

FINANCES – PROSPECTIVE 2026

TARIFICATION DE L'EAU POUR 2026

Tarif - Eau Potable - Régie	
Année 2026	
m ³	1,92 €
Abonnement	68 €
Redevance performance Agence Eau	0,0456 €
Redevance prélèvement Agence Eau	0,06831 €
Redevance sur conso Agence Eau	0,39 €
TVA 5,5%	5,50%
Total TTC pour 120m³	378,61 €
Prix TTC pour une conso de 120 m³	3,16 €

Tarif - Eau Potable - DSP	
Année 2026	
m ³ SAUR	0,8950 €
m ³ SIML	1,06 €
Abonnement SAUR	50,40 €
Abonnement SIML	11,00 €
Redevance performance Agence Eau	0,0456 €
Redevance prélèvement Agence Eau	0,06831 €
Redevance sur conso Agence Eau	0,39 €
TVA 5,5%	5,50%
Total TTC pour 120m³	376,08 €
Prix TTC pour une conso de 120 m³	3,13 €

ENCOURS DE LA DETTE

Descriptif	Dettes en capital au 1er janvier 2026	Annuités 2026/2035										
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
SRGO - travaux	761,77 €	773,10										
Usine Pétafy	316 866,16 €	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	fin 2037
Emprunt SIML Forage Lacan	359 014,59 €	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	fin 2039
Emprunt SIML feeder Magalas-réservoir Laurens-équipement forage	925 000,00 €	86 068,76	84 078,76	82 088,76	80 098,76	78 108,76	76 118,76	74 128,76	72 138,76	70 148,76	68 158,76	fin 2044
	1 601 642,52 €	144 329,70 €	141 566,60 €	139 576,60 €	137 586,60 €	135 596,60 €	133 606,60 €	131 616,60 €	129 626,60 €	127 636,60 €	125 646,60 €	
*Avance remboursable usine Fontcaude	1 073 530,52 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,16 €	
TOTAL GÉNÉRAL	2 675 173,04 €	263 610,87 €	260 847,77 €	258 857,77 €	256 867,77 €	254 877,77 €	252 887,77 €	250 897,77 €	248 907,77 €	246 917,76 €	125 646,60 €	

* En 2018, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a accordé une avance remboursable au syndicat, d'un montant de 1 938 319 .00 €, dans le cadre de la création d'une station de traitement de la turbidité et d'un réservoir à la source de Fontcaude. Le remboursement a démarré le 16/11/2020, il était d'une durée de 10 ans. En 2022, le Comité a obtenu, à titre dérogatoire, un allongement de la durée de remboursement qui passe à 15 ans (fin en 2034).

Les dépenses

Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel seront en légère augmentation (inflation, hausse CNRACL de 3%/an jusqu'à 2028 et un agent permanent en CDD en plus depuis juillet 2025).

Le plan d'actions d'amélioration du rendement du réseau sur le feeder (en diamètre 450, 400 et 200 démarré en 2024 et subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau et le Département (sur un montant estimatif de 139 096 € HT) va se terminer en 2026.

L'étude hydrogéologique est en cours de réalisation (2024/2026) pour évaluer l'état de nos ressources en eau et leur potentiel (estimée à 148 000.00 € HT et subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Département), elle devrait se terminer en 2026.

Les autres postes de dépenses ne devraient pas évoluer.

Les recettes

Le résultat d'exploitation reporté est établi à 730 152.94 €.

Pour 2026, les membres du Comité syndical ont décidé d'augmenter de 0.17 € le prix du m3 (part variable) pour couvrir le remboursement d'annuités d'emprunt, nécessaire à la réalisation de grands projets de travaux (construction siège social et renouvellement 1^{ère} phase du feeder Nord). Ce calcul tient compte d'estimation de subventions à hauteur de 30% (siège) et 70% (feeder).

Le schéma directeur eau potable

Pour rappel, l'élaboration du schéma directeur (prévu sur 3 exercices de 2022 à 2024), d'un montant de 458 621 €, est subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau et le Département.

En 2026, il reste à réaliser le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE obligatoire en 2027).

PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
 Reçu en préfecture le 06/03/2026
 Publié le
 ID : 034-200068617-20260302-D260302_02-DE

Les travaux d'investissement programmés pour 2025/2026 (tableau annexé) sont en cours de réalisation, ou vont démarrer en 2026 (selon les accords de subventionnement). Le reste à charge du Syndicat est financé par un emprunt d'un montant de 1 000 000 €, sur une durée de 20 ans, qui a été souscrit en 2024.

Investissement budget 2026	Dépenses	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION	subventions accordées
		DEPARTEMENT	AGENCE EAU	ETAT/DETR	
Travaux réseau rue Gambetta Graissessac TR1	120 000,00 €	Recettes	Recettes	Recettes	96,65%
Travaux réseau rue Gambetta Graissessac TR2	630 000,00 €	189 000,00 €	160 000,00 €	126 000,00 €	96,65% demandés
Renouvellement feeder château Grézan à Magalas Tr1	- €		79 000,00 €	62 000,00 €	80%
Renouvellement feeder château Grézan à Magalas Tr2	910 000,00 €	240 000,00 €	248 943,00 €	165 862,00 €	76%
Construction réservoir Laurens	150 000,00 €	54 000,00 €	34 000,00 €		74%
	1 810 000,00 €				
		1 436 805,00 €			

en attente accord subventions

Le feeder étant une priorité pour le Syndicat, son renouvellement intégral est estimé à 15 031 689 € HT. En considérant son renouvellement intégral, l'économie potentielle sur les pertes en eau pourrait atteindre jusqu'à 500 000 m³/an sur le secteur Nord ce qui aurait un impact majeur sur le rendement (environ 20 points).

Des emprunts auprès la Banque des Territoires pourraient couvrir les besoins des projets comme suit :

- Pour le siège, avec une subvention de 30%, le besoin de 624 000 € serait financé par un emprunt sur 25 ans.
- Pour le Feeder Nord, avec une subvention de 70%, le besoin de 4 511 000 € serait financé par un emprunt sur 50 ans, dont le remboursement progressif se ferait en fonction des demandes de tirage (limitées sur 5 ans).

Investissement budget 2026	Dépenses	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION	subventions accordées
		DEPARTEMENT	AGENCE EAU	ETAT/DETR	
Construction siège syndicat à Saint-Gervais sur Mare	888 106,00 €	- €	- €	444 053,00 €	50% demandés
Phase 1 feeder Nord Plaisance à St-Gervais sur Mare + réservoir eau de St-Gervais sur Mare	5 635 419,00 €	563 541,00 €	3 944 793,00 €		80% à demander
Traitement des eaux forage Fagairolles Castanet le Haut	352 600,00 €	246 820,00 €	140 000,00 €		80% demandés
	6 876 125,00 €				
		5 339 207,00 €			

en attente accord subventions